

LETTRE INTERNATIONALE

L'ACTUALITÉ DES ENTREPRISES
OPÉRANT À L'INTERNATIONAL



www.orcom.fr

FRANCE

IMMATRICULATION D'UNE ENTREPRISE ÉTRANGÈRE SANS ÉTABLISSEMENT EN FRANCE : MISE EN PLACE DU GUICHET UNIQUE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Les entreprises établies à l'étranger n'ayant pas d'établissement stable en France et souhaitant préalablement tester le marché français en vue d'une éventuelle implantation, ont la possibilité d'embaucher un salarié sur le territoire français sous forme de RFE (Représentant de Firme Etrangère). Des démarches préalables sont à accomplir dont l'immatriculation de l'entreprise afin que cette dernière soit reconnue dans le pays d'emploi du salarié.

Avant le 1^{er} janvier 2024, lorsqu'une entreprise établie à l'étranger n'ayant pas d'établissement stable en France souhaitait embaucher un salarié afin d'exercer son activité sur le territoire français, un formulaire papier d'immatriculation devait être complété en renseignant toutes les informations concernant l'entreprise et son activité principale.

Le formulaire devait être adressé par courriel à l'Urssaf Service Firmes Etrangères (SFE). Le délai d'immatriculation était d'environ un mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, ces démarches ont été entièrement dématérialisées et les délais de traitement ont été raccourcis.

Les formalités d'immatriculation se font par le biais du **Guichet Unique**.

Ainsi, les entreprises étrangères sans établissement en France doivent :

- créer un compte en ligne sur le site dédié ;
- renseigner plusieurs informations concernant notamment leur activité principale, la date de création de l'entreprise à l'étranger, leur représentant légal...

Après étude du dossier, les entreprises étrangères se verront attribuer :

- un numéro d'immatriculation (« numéro SIRET ») permettant d'identifier l'entreprise auprès des organismes sociaux ;
- un code NAF correspondant à l'activité exercée par l'entreprise et permettant de définir la convention collective se rattachant à son activité.

L'immatriculation de l'entreprise doit être préalable à l'embauche du salarié.

Notez-le

Ces nouvelles démarches en ligne ne modifient pas les obligations en matière de déclaration et de versement des contributions et cotisations sociales auprès du Service Firmes étrangères de l'URSSAF.

La transmission des déclarations périodiques aux organismes de protection sociale continuera d'être réalisée par le biais de la Déclaration sociale nominative (DSN).

L'offre
ORCOM

Notre département droit social est à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation de ces démarches et dans votre projet de recrutement d'un salarié en France afin de vous conformer à la réglementation en vigueur et sécuriser votre embauche.

LE BAROMÈTRE

EN QUELQUES CHIFFRES

ORCOM vous livre chaque semestre des indicateurs chiffrés illustrant la situation économique de la France. (Septembre à Décembre 2023)

-0,1 % Taux de Croissance PIB

4,7 % Taux d'inflation

LES SUCCÈS DE NOS CLIENTS

ORCOM a accompagné l'entreprise de carburants propres Raven SR inc. par le biais de sa future filiale française.

Raven SR inc. transforme les déchets solides municipaux, les déchets organiques et le méthane en hydrogène propre et de haute qualité ainsi qu'en carburant synthétique Fischer Tropsch.

Grâce à leur technologie brevetée unique de reformage vapeur/CO₂, l'entreprise collabore avec Chart Industries Inc à l'échelle mondiale sur la liquéfaction, le stockage et le transport de l'hydrogène, mais aussi du dioxyde de carbone pur, produit par le processus de reformation vapeur/CO₂.

Nous accompagnons le client sur une mission complète : comptabilité mensuelle et annuelle, taxes, paie, juridique et domiciliation.

UK

I DIVIDENDE OU PRIME : C'EST L'HEURE DE CHOISIR

Entre la prime et le dividende, nombre de propriétaires-dirigeants d'entreprises se penchent à présent sur la question de savoir ce qui les avantage le plus en termes de fiscalité.

LES LOIS FISCALES ET LES TAUX QUI INFLUENT VOTRE DÉCISION NE SONT PLUS LES MÊMES :

- Divisée par deux, l'exemption pour dividendes est passée de 2 000 £ à 1 000 £. Le montant annuel exonéré de l'impôt sur les plus-values a subi une réduction identique.
- Le seuil d'imposition au taux supplémentaire a été ramené de 150 000 £ à 125 140 £. Le taux écossais est le plus élevé.
- En ce qui concerne les entreprises aux bénéfices supérieurs à 50 000 £ par an, les taux de l'impôt sur les sociétés ont augmenté.
- Une allocation pour fonds de 100 % remplace temporairement la super-déduction de 130 % pour les investissements dans les usines et les machines.
- Dirigeants et employeurs ont vu leurs taux de cotisation à l'assurance nationale être réduits.
- L'allocation annuelle de retraite a été portée à 60 000 £. L'allocation de retraite à vie disparaît progressivement.

Imbriqués les uns dans les autres, tous ces changements signifient que la manière la plus fiscalement avantageuse de tirer des bénéfices d'une société dont l'exercice se termine le 31 décembre est susceptible de différer entre 2023 et 2022. Par exemple :

Cet exemple correspond à une fin d'exercice au 31 décembre. Si la fin d'exercice de votre entreprise est fixée au 31 mars, le montant du dividende net de 2023 sera plus faible, car l'impôt sur les sociétés sera plus élevé. Les chiffres relatifs aux primes ne changeraient pas.

	2022		2023	
	Dividende en £	Bonus en £	Dividende en £	Bonus en £
Marge bénéficiaire	10 000	10 000	10 000	10 000
Cotisations patronales	-	(1 269)	-	(1 213)
Bonus	-	8 731	-	8 787
Impôts sur les sociétés	(1 900)	-	(2 463)	-
Bénéfice net	8 100	-	7 538	-
Dividende	8 100	-	7 538	-
Dividende	-	(238)	-	(176)
Impôts sur le revenu	(2 734)	(3 493)	(2 544)	(3 515)
Revenus nets	5 366	5 000	4 994	5 097

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondis.

Suppositions :

- Les bénéfices bruts de l'entreprise se situent entre 60 000 et 250 000 £, ce qui signifie que les 10 000 £ de marge bénéficiaire font l'objet d'un allègement à la marge, calculé au prorata de l'année d'imposition fractionnée.
- Le directeur est un contribuable à 40 % (33,75 % de dividendes) dont l'exemption pour dividende est utilisée ailleurs.
- L'allocation d'emploi de la Cotisation à l'assurance nationale n'est pas applicable.

DES COTISATIONS DE RETRAITE ?

Une cotisation patronale à la retraite pourrait être une option plus intéressante pour gérer les bénéfices en 2023 qu'en 2022. Les règles relatives à l'allocation à vie étant encore en vigueur à ce moment-là, les cotisations de retraite n'auraient pour certains peut-être pas eu de sens en 2022. Ces règles limitaient avant tout le montant qu'il était possible de détenir dans son régime de retraite. Si elles vous ont empêché, vous et/ou votre entreprise, de cotiser à votre régime de retraite ces dernières années, cette fin d'exercice pourrait être le moment idéal pour vous rattraper.

Il n'y a pas d'allocation à vie en 2023/2024, elle sera entièrement supprimée à partir du 6 avril 2024. Cela signifie que vous, ou votre entreprise, pouvez ajouter autant que vous le souhaitez à votre régime de retraite.

Bien qu'elles doivent être justifiées, les cotisations de l'employeur au régime de retraite peuvent être importantes et bénéficieraient d'une exonération totale de l'impôt sur les sociétés aux nouveaux taux plus élevés. Dans la pratique, la complexité des retraites et les autres changements fiscaux font qu'il est essentiel de demander conseil avant d'entreprendre quoi que ce soit.

LE BAROMÈTRE

EN QUELQUES CHIFFRES

ORCOM vous livre chaque semestre des indicateurs chiffrés illustrant la situation économique de l'Angleterre. (Septembre à décembre 2023)

0 % Taux de Croissance PIB

6,3 % Taux d'inflation

LES SUCCÈS DE NOS CLIENTS

ORCOM CIVVALS a collaboré avec la filiale de distribution au Royaume-Uni acquise par le prestigieux groupe français Maison Ferrand.

Maison Ferrand est une véritable référence dans le monde des spiritueux haut de gamme : proposer une production artisanale afin de garantir le meilleur cognac au monde, tel est l'objectif de l'entreprise.

Cette opportunité a émergé grâce à nos associés américains, qui jouent également un rôle crucial dans la gestion de la filiale aux États-Unis. Ils ont recommandé notre expertise à Maison Ferrand pour accompagner leur expansion au Royaume-Uni. Notre mission est d'apporter un soutien complet à la filiale de distribution britannique, en lui fournissant une assistance complète dans tous les domaines administratifs, comptables, sociaux et fiscaux nécessaires pour son implantation et son développement florissant sur le marché anglais.

Nos équipes se sont engagées dans cette collaboration, travaillant de concert avec celles de Maison Ferrand et de la filiale britannique pour assurer une transition harmonieuse et une performance optimale.

USA

L'ŒIL ATTENTIF DE L'ADMINISTRATION FISCALE AMÉRICAINE SUR LES DEMANDES D'EMPLOYEE RETENTION CREDIT (ERC)

En 2023, l'afflux des demandes d'ERC a poussé l'IRS à mettre en place des contrôles plus drastiques sur ces demandes d'aide financière. Certaines sociétés de conseil avaient décidé depuis la mise en place de ce dispositif de surfer sur la vague pour en tirer des profits non négligeables. Etant sorties du bois avec des publicités tapageuses pour trouver de nouveaux clients au cours des derniers mois, elles auront très certainement contribué à cette réduction des mailles du filet par l'IRS.

L'EMPLOYEE RETENTION CREDIT EN QUELQUES MOTS :

Ce programme mis en place durant le pic de l'épidémie de covid-19 avait pour but de supporter les **sociétés ayant vu leur activité réduite du fait des restrictions liées aux politiques de santé publique**. Le gouvernement américain avait œuvré à définir un cadre clair sur les critères d'éligibilité à ce dispositif. En résumé, **une société peut prétendre (en théorie, il est toujours possible de faire des demandes sur certains trimestres) à ce crédit d'impôt remboursable si elle a connu une perte de chiffre d'affaires** (d'au moins 50 % sur les trimestres 2020 et d'au moins 80 % sur les trimestres 2021, par rapport aux mêmes périodes sur 2019). Le montant de cette aide peut aller jusqu'à \$10,000 par employé pour la période allant de mars à décembre 2020. En ce qui concerne 2021, la limite est fixée à \$7,000 par trimestre et par employé sur les trois premiers trimestres de l'année (sauf cas particulier des « recovery startups » pouvant aller jusqu'à décembre 2021). **Les demandes doivent être formulées via le dépôt de déclarations rectificatives 941X**. Une fois ces formulaires analysés, un chèque est envoyé par l'IRS aux employeurs sur les différents trimestres faisant l'objet de la demande.

L'idée générale de cette aide était d'encourager les employeurs à ne pas se séparer de leurs employés dans un contexte de crise.

UNE MANNE (TROP) EXPLOITÉE PAR CERTAINES SOCIÉTÉS DE CONSEIL :

Comme tout dispositif vertueux à l'origine, l'Employer Retention Credit n'aura pas échappé à la règle, et aura attiré les convoitises de ces moins scrupuleux. En effet, certaines sociétés ont décidé dès la mise en place de ce dispositif de prendre la direction de son « optimisation » à l'extrême, allant jusqu'à promettre à leurs prospects de pouvoir leur offrir l'accès à ce crédit d'impôt là où d'autres leur auraient opposé une inéligibilité. Un coup d'accélérateur a été mis ces derniers mois avec des campagnes de publicité de la part de certains acteurs du secteur. Il est facile d'imaginer que les sociétés dont la survie aurait dépendu de ce crédit d'impôt auraient, pour la plupart, effectué leur demande dans un délai plus court que deux ans après de date de fin du dispositif. Sur les 3,6 millions de demandes d'ERC, c'est ainsi qu'environ 600 000 d'entre elles n'ont, pour le moment, pas été approuvées par l'IRS. Ce nombre vertigineux correspond à des demandes effectuées sur le Q3 2023. Période sur laquelle l'IRS se serait plutôt attendu à des demandes éparses réalisées par quelques retardataires de bonne foi. Ce flux massif mène donc à des audits, et dans certains cas, a des enquêtes criminelles afin de déterminer la légitimité ou non des demandes avant de débloquer les fonds demandés.

UN PROGRAMME QUI AURA TOUT DE MÊME SOUTENU UNE ÉCONOMIE EN SOUFFRANCE FACE AU COVID-19 :

Les vertus visées par le "Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security (CARES)" auront tout de même été atteintes avec le paiement par l'IRS d'environ \$230 milliards de dollars dans le cadre de ce plan (chiffres cumulés au mois de septembre 2023). Comme chaque pays en ayant eu les moyens, les États-Unis auront tenté de trouver l'équilibre entre contrôle des aides et flexibilité quant aux besoins de leur économie dans un contexte bouleversé.

LE BAROMÈTRE EN QUELQUES CHIFFRES

ORCOM vous livre chaque semestre des indicateurs chiffrés illustrant la situation économique des États-Unis. (Septembre à décembre 2023)

1,3 % Taux de Croissance PIB

3,5 % Taux d'inflation

LES SUCCÈS DE NOS CLIENTS

LES IMPLANTATIONS RÉUSSIES

ORCOM US a été sollicité par Emile Henry pour son service de revue comptable « à la française ».

Emile Henry, maison bourguignonne de création de céramique pour la cuisine fait maison, est mondialement connue pour son savoir-faire : « la maîtrise de la Terre et du Feu ».

L'entreprise a rencontré nos équipes lors d'une présentation à l'événement BIG en septembre 2023 et a demandé un rendez-vous pour que nous facilitions la compréhension et la communication entre leur cabinet local américain et leurs équipes en France.

Nos équipes assisteront donc le DAF américain local pour les clôtures comptables et la sortie des états financiers trimestriels, mais également sur l'accompagnement fiscal : liasses fiscales annuelles et problématiques de « Sales Tax » (équivalent de la TVA).

CHINE

CONVENTION APOSTILLE : AVEC L'ADHÉSION DE LA CHINE, LE PROCESSUS DE LÉGALISATION S'OPTIMISE

Le 8 mars 2023, la Chine adhère officiellement à la Convention de la Haye d'octobre 1961. Cette Convention supprime l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (nous la désignerons ici sous le nom de « Convention Apostille »).

En Chine, elle est entrée en vigueur le 7 novembre 2023.

Pour la Chine, cette date est considérée comme une étape importante dans le domaine de la certification des documents transfrontaliers.

La Convention Apostille est un traité international **simplifiant le processus d'authentification des documents publics** destinés à être utilisés dans des pays étrangers. La Chine en est la 124^{ème} partie contractante. Parmi ses membres figurent des pays tels que la France, l'Italie, Singapour, le Japon, ainsi que d'autres pays et régions faisant régulièrement affaire avec la Chine.

Avant d'adhérer à la Convention Apostille, un document établi hors de Chine devait généralement être notarié et authentifié par les autorités compétentes. Le consulat ou l'ambassade de Chine dans le pays concerné devait ensuite le ratifier, avant qu'il ne puisse être utilisé en Chine. L'ensemble du processus pouvait durer de 20 jours à quelques mois. Les activités transrégionales pouvaient être retardées à cause de ce processus.

En ce qui concerne les activités commerciales des investisseurs étrangers en Chine, cette solution serait beaucoup plus efficace et économique, car la circulation transfrontalière de documents (comme les factures commerciales, les procurations et autres attestations) est souvent nécessaire pour le commerce international et les échanges de personnel. Les autorités compétentes ont calculé que cette solution réduirait de 50 % les coûts globaux du processus et de 20 % les coûts de production.

Avec ce changement, pour être valables en Chine, les documents publics émis par une autorité reconnue ne nécessiteront pas de certification ou de légalisation supplémentaire auprès du consulat ou de l'ambassade de Chine dans le pays de délivrance. Sachez que tous les types de documents ne sont pas couverts par la Convention Apostille, mais seulement ceux qui sont déterminés par les lois du pays d'émission. Il est conseillé de vérifier la législation locale avant de faire usage de la Convention Apostille.

Les parties contractantes ont désormais droit à un délai de 6 mois si elles souhaitent refuser l'application de la Convention entre deux parties. Afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse de la Convention en Chine, la législation d'appui doit être révisée en conséquence et nous suivrons attentivement la manière dont cela influencera les entreprises.

L'offre
ORCOM

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide pour l'évaluation des conséquences de cette convention dans votre entreprise.

LE BAROMÈTRE

EN QUELQUES CHIFFRES

ORCOM vous livre chaque semestre des indicateurs chiffrés illustrant la situation économique de la Chine. (Septembre à décembre 2023)

1,3 % Taux de croissance PIB

-0,1 % Taux d'inflation

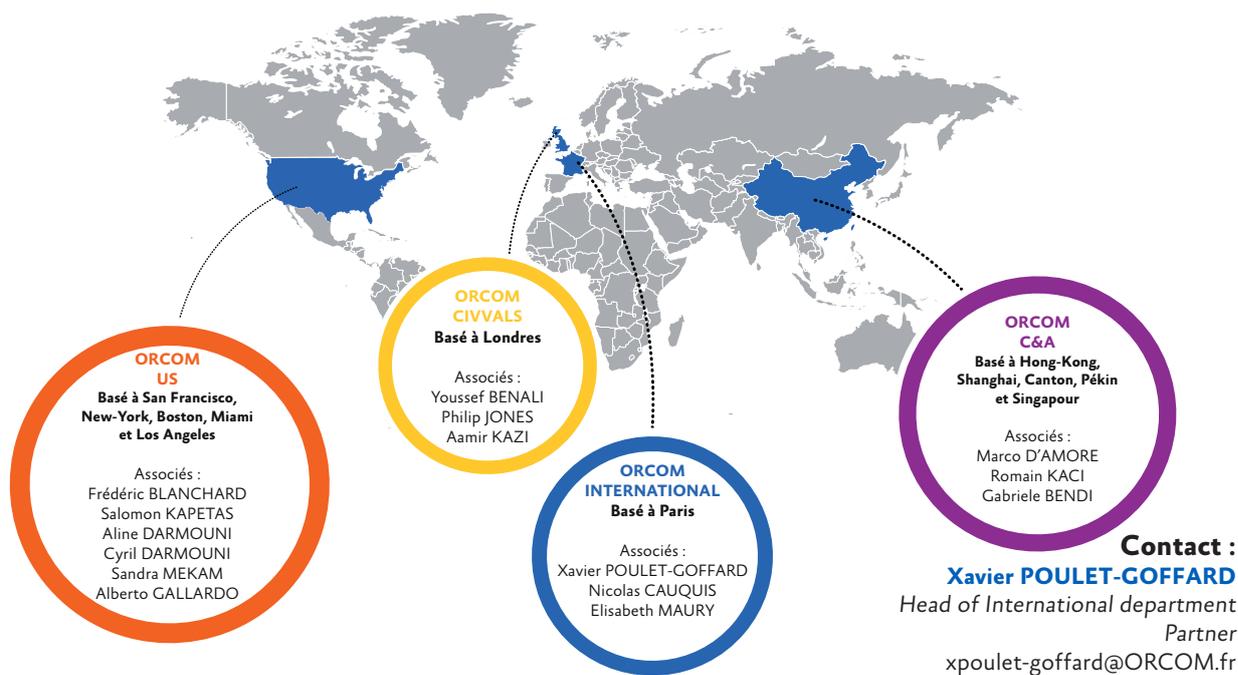
LES SUCCÈS DE NOS CLIENTS

ORCOM C&A a été engagé pour des services OCRS complets (comptables, financiers, administratifs, fiscaux) pour toutes les entités de la marque Gianvito Rossi. Gianvito Rossi, fils de Sergio Rossi, a lancé en 2006 sa marque éponyme de chaussures de luxe, avec la volonté de produire des chaussures alliant le style traditionnel italien avec une esthétique contemporaine.

Recommandés par le directeur général chinois avec qui nous avons déjà travaillé par le passé, nous intervenons dans les relations avec les institutions financières, ainsi que dans le conseil et l'assistance concernant les procédures de modifications d'entreprise suite à l'acquisition de 70 % des parts de l'entreprise par le groupe Riche-mont en 2023.

Notre équipe juridique est également impliquée, accompagnant le client pour les nouvelles constitutions/créations de succursales, mais également en matière de révisions contractuelles, de questions RH, de traitement/transfert de données et de conformité.

PRÉSENTATION DU PÔLE INTERNATIONAL



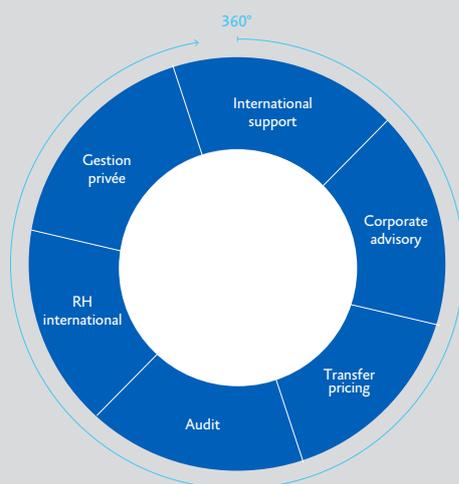
Basé à La Défense ainsi qu'aux États-Unis, en Chine et en Angleterre (New York, San Francisco, Boston, Miami, Los Angeles, Hong Kong, Pékin, Shanghai, Canton et Londres), notre pôle est composé de **200 professionnels multilingues** complété par des **relais étrangers implantés dans le monde entier**.

ORCOM International, leader sur son marché, met à votre service une **expérience de plus de 30 ans** dans ce secteur.

QUELQUES UNES DE NOS RÉFÉRENCES



POUR ALLER PLUS LOIN



- ▶ Un éclairage à 360° sur votre organisation.
- ▶ Des équipes multilingues.
- ▶ Des échanges privilégiés avec votre direction.
- ▶ Une certification reconnue en France.
- ▶ Un maillage national et une couverture internationale.

À PROPOS D'ORCOM

ORCOM* est un acteur majeur français de l'Expertise-comptable, de l'Audit et du Conseil, composé de 1 400 collaborateurs dont 80 associés. ORCOM est présent sur 50 sites à travers 9 régions françaises et également à l'international, aux États-Unis avec ORCOM KVB, en Chine avec ORCOM C&A et en Angleterre avec ORCOM H3P UK.

ORCOM réalise un chiffre d'affaires de 140 M€ et propose au quotidien à ses 24 000 clients une offre de services 360°, renforcée par ses sociétés spécialisées : ACTIFORCES pour les ressources humaines, STRATORIAL pour le Secteur Public, H3P pour la modélisation financière et l'outsourcing, ORVA Avocats pour la défense et FFP pour le private equity.

*Six marques pour une complémentarité de compétences

ORCOM : expertise-comptable, audit & conseil
STRATORIAL : conseil & gestion en finances locales
ACTIFORCES : gestion des ressources humaines
H3P : financial advisory & outsourcing
ORVA : avocats
FFP : private equity

Retrouvez toutes les informations relatives au secteur international sur la page dédiée de notre site Internet www.ORCOM.fr/international

Retrouvez toutes nos offres sur www.ORCOM.fr